



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VIAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de M. CHERAUD Roch, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Nombre de votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2016

PRESENTS – CHERAUD R. - LE GARZIC K. - GUCHET T. – OLIVIER S. - OLIVIER M. – AVRIL S. BOUCART O. - CHAUVELON C. – DE FOUCHER B. – GROLLIER M. – LOR S. – MASSON C.

EXCUSES : BUCCO B

POUVOIR : TRICHET B. à CHERAUD R. - OLIVIER Y. à OLIVIER M. - HOUET E. à OLIVIER S. - LAGACHE A à LOR S. - LEDUC J. à AVRIL S. - VIGIER C à DE FOUCHER B.

Monsieur Michel OLIVIER a été élu secrétaire

2016-05-12

OBJET : PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a décidé de poursuivre le processus de préfiguration d'une Réserve Naturelle Nationale sur l'Estuaire de la Loire (RNN).

Dans le cadre des procédures requises, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a invité les élus et les partenaires concernés à une réunion du « comité de préfiguration » le 5 juillet 2016. Le projet de rapport sera consultable très prochainement sur le site de la Préfecture. Les collectivités doivent faire part de leurs remarques avant le 16 septembre 2016.

Compte tenu des délais très restreints qui nous sont accordés et sans attendre une analyse complète des documents, je vous propose de vous prononcer en faveur d'un Parc Naturel Régional (PNR) au lieu d'une Réserve Naturelle Nationale.

Le PNR nous semble offrir de meilleures garanties d'équilibre entre la protection de la biodiversité et le nécessaire développement du territoire. Il permettrait une gestion plus proche des préoccupations des élus, des habitants, des agriculteurs et autres usagers traditionnels des espaces de l'estuaire. Il éviterait de compromettre les projets d'infrastructures nécessaires au développement du Sud-Estuaire, ainsi que les activités agricoles, touristiques et de loisirs.

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
044-214401929-20160707-2016-05-12-DE
Date de télétransmission : 18/07/2016
Date de réception préfecture : 18/07/2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Place de la Mairie - 44320 SAINT-VIAUD

Tél. : 02 40 27 53 14 - Fax : 02 40 27 60 97 - e-mail : mairie.stviaud@wanadoo.fr